## La loi des États-Unis viole le droit international, déclare le ministre cubain des Affaires étrangères



La Havane, 14 juin (RHC) Le ministre cubain des Affaires étrangères, Bruno Rodríguez, a déclaré ce mercredi que la loi Helms-Burton, promulguée par les États-Unis en 1996, constitue une violation flagrante du droit international et a l'audace de tenter de réglementer l'avenir d'un État souverain.

Le chef de la diplomatie cubaine a fait cette déclaration dans un discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du deuxième séminaire international intitulé "Implications juridiques de la loi Helms-Burton dans le système juridique des États-Unis et son impact à la lumière du droit international".

Il a souligné que cette loi vise à détruire l'autodétermination du peuple cubain et à confisquer son indépendance. "Elle est délibérément conçue pour causer des dommages humanitaires", a-t-il souligné.

Il est curieux, a-t-il ajouté, que cinq présidents états-uniens aient pris la peine d'éviter de quelque manière que ce soit une discussion rigoureuse et approfondie de la loi.

Il a noté que la législation restreint considérablement les relations commerciales de l'île avec les hommes d'affaires et les particuliers nord-américains, "elle cherche à déterminer ce qui est permis ou non", a-t-il déclaré.

La loi cherche également à présenter le pays des Caraïbes comme un État en faillite afin de l'isoler, de le diaboliser et de donner l'impression que les mesures imposées unilatéralement sont nécessaires.

Toutefois, Bruno Rodríguez a assuré que "la loi Helms-Burton n'a pas contribué à renverser le gouvernement cubain, ni à déstabiliser le pays ou à inverser la révolution cubaine, mais qu'elle a plutôt contribué à créer des souffrances économiques pour la population".

Il a précisé que le décret ne modifie pas seulement l'ensemble des mesures coercitives unilatérales qui constituent le blocus avec une ampleur extraordinaire, mais qu'il cherche également à les internationaliser et, pour ce faire, à intimider et à contraindre des tierces parties.

Le dipolmate a rappelé qu'aux moments les plus critiques de la pandémie de Covid-19, la nation du Nord a intensifié son siège hostile contre l'île et qu'il a été possible de vérifier les obstacles délibérément imposés pour empêcher l'entrée de fournitures médicales dans la plus grande des Antilles.

Il a ajouté qu'une étude des titres de la disposition légale révèle sa nature anticonstitutionnelle dans le système juridique américain.

Le ministre des affaires étrangères a assuré que le pays n'abandonnerait pas sa lutte, "étant donné qu'il est de notre devoir moral et légal d'exiger l'élimination du blocus, d'obtenir un changement dans la politique d'oppression envers Cuba et l'abrogation de la loi Helms-Burton".

Le séminaire international se tiendra à La Havane jusqu'à vendredi et accueillera des professionnels du droit des États-Unis, d'Espagne, de France et de Belgique.

L'événement académique cherche à démontrer l'impact de la loi et les limites qu'elle impose au développement de meilleures relations entre Cuba et le monde, selon la professeure cubaine Desireé Yaguno, membre du comité organisateur.

Source Prensa Latina

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/325543-la-loi-des-etats-unis-viole-le-droit-international-declare-le-ministre-cubain-des-affaires-etrangeres



Radio Habana Cuba